



(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 059386 26 00056

Déposé le 15/05/2026

Adresse des travaux :
82 Rue Pasteur
Cadastré : BO447
A Marquette-lez-Lille

Dossier suivi par : Shirley MOUCHON

Objet : Bordereau d'envoi - dossier au
pétitionnaire

Lettre recommandée avec AR

DESTINATAIRE

Monsieur Vivien PERRIN
82 rue Pasteur
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

Marquette-lez-Lille, le 3 juillet 2026

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-jointe la notification de votre Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire référencée DP 059386 26 00056 et située au 82 Rue Pasteur à Marquette-lez-Lille.

Par ailleurs, à la fin de votre chantier, vous devez déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Cette déclaration est primordiale pour la clôture de votre dossier.

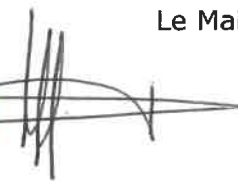
Les formulaires peuvent être retirés en mairie ou téléchargés directement sur le site www.service-public.fr.

Il est important que vous conserviez précieusement ce dossier, le notaire vous le réclamera lors de la vente de votre bien.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,


Dominique LEGRAND

NON-OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET
TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté : 26/ADS/121/698

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier	
Dossier déposé complet le 15/05/2026		N° DP 059386 26 00056	
Par :	Vivien PERRIN	Surface plancher existante : 104,00 m²	
Demeurant à :	82 rue Pasteur 59520 MARQUETTE LEZ LILLE		
Pour :	Aménagement des combles		
Sur un terrain sis :	82 Rue Pasteur à Marquette-lez-Lille Cadastré : BO447	Destination : Habitation	

Le Maire,

Vu la Déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R.421-17,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur,
Vu l'article L.621-31 du Code du Patrimoine sur les Monuments Historiques,
Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 26 juin 2026,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande susvisée.

Fait à Marquette-lez-Lille, Le 10 JUL. 2026

Le Maire,




Dominique LEGRAND

Affichage en mairie de l'avis de dépôt le : 15/05/2026

Affiché/publié en mairie le : 10 JUL. 2026

Transmission à la Préfecture le : 10 JUL. 2026